

même et s'exprimant librement, et quelquefois énergiquement. Il a le mérite d'avoir écrit sans crainte et dans le sens véritablement patriotique, à une époque (1838) où presque tout le monde se taisait dans ce pays. S'il semble parfois persuadé que pour obtenir quelque chose il vaut mieux demander trop que trop peu, il ne nous en paraît pas moins être l'homme *pratique* dont parle M. Mondelet, l'homme qui raisonne d'après l'expérience, et qui juge avec connaissance de cause. C'est aussi avec connaissance de cause, ou pour cause, que le présent gouverneur général l'a jugé digne de l'emploi honorable de surintendant de l'éducation dans le Bas-Canada : le Dr. Meilleur connaît la pratique aussi bien que la théorie de l'enseignement, et avant la publication des Lettres que nous venons de commenter, il avait donné des preuves de son zèle pour l'instruction et le bien-être de la génération croissante, particulièrement à l'Assomption, où, à la vérité, ce zèle est comme endémique, depuis longues années, parmi les notables. Entre les mains du Dr. Meilleur, la charge de Surintendant de l'Éducation ne sera pas un bénéfice simple, une *sinécure*, et il l'exercera, il paraît, à la satisfaction de tous les intéressés. Comme nous avons encore la plume à la main, pour ajouter quelques lignes sur l'activité qu'il a déjà déployée, le morceau suivant, transcrit de l'*Advocate* d'Aylmer, nous est tombé sous les yeux :

Parlant d'une assemblée qu'il y eut à Aylmer, le 11 de ce mois, et où se trouva le Dr. Meilleur, le rédacteur dit : " Nous avons été extrêmement flatté de voir tant d'ardeur et de zèle dans des personnes de toutes croyances religieuses, pour un objet aussi important que l'est l'établissement d'un système convenable d'enseignement pour la génération croissante. Le Dr. Meilleur s'est acquis une reconnaissance durable par la manière habile dont il a exposé les principes et expliqué la teneur de l'acte des écoles. Quelque fortes qu'aient été les préventions d'un grand nombre d'entre nous contre cette loi, elles n'existent plus ; il a le mérite de nous avoir réunis en sa faveur, et de nous avoir inspiré la volonté de faire tout ce qui dépendra de nous pour en mettre les dispositions à exécution. Le savant docteur a paru si zélé dans son œuvre de bienveillance et de charité (*love*), qu'il a, pour ainsi dire, infusé dans tous les cœurs un esprit et des sentimens analogues. Quant à nous, nous avons été charmé de son urbanité, de la simplicité de ses manières et de la libéralité de ses sentimens. Le gouvernement n'aurait pu faire choix d'un monsieur plus capable de remplir ses vues et de contenter le public. Il profita heureusement de l'occasion pour complimenter notre conseil municipal sur ce qu'il a déjà fait pour se conformer aux dispositions de l'acte : " Dans aucun des endroits que j'ai visités, dit-il, il ne m'a été possible de me dire aussi satisfait que je le suis de tout ce qui a été fait dans le district de Sydenham." Il a recommandé d'une manière particulière aux institu-